

<b>Communauté de Communes du Trièves</b>	<b>CONSEIL DE COMMUNAUTE</b> <b>Du 1<sup>er</sup> juillet 2024</b> <b>18h30</b>
	<b><i>Procès-verbal</i></b>

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 1<sup>er</sup> juillet, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 26 juin 2024

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Anne Deprez, Marc Giraud, Jean-Pierre Agresti.

**Suppléants sans voix délibérative** : Alain Mounier, Jean-Luc Granier.

**Pouvoirs** : Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Alain Roche à Didier Peybernes, Hélène Rossi à Freddy Riotton

Votants : 41

Sabine Campredon est désignée secrétaire de séance.

### **Intervention du Département de l'Isère sur l'avancement du déploiement du Très Haut débit et l'offre numérique du Département :**

- Aurélie Vernay, VP stratégie numérique Département,
- Frédérique Puissat, conseillère départementale Matheysine/Trièves,
- Eric Menduni, chef du service opérationnel – stratégie numérique,
- Jacques Bordet, correspondant local,
- Loris Nicolas, en charge du suivi et des relations avec les collectivités territoriales.

Aurélie Vernay rappelle que ce temps d'échange, à l'initiative de Frédérique Puissat, fait suite aux incidents avec Orange survenus dernièrement dans le Trièves.

L'intervention porte sur la présentation de la carte du déploiement de la fibre sur le territoire et dans tout le département de l'Isère. Aujourd'hui, 340 000 prises sont installées et l'objectif 2025 est d'atteindre les 400 000 prises. La dynamique est donc lancée et le déploiement est engagé sur plus de 70% des communes.

La volonté du Département est de valoriser cette infrastructure et d'offrir un service public pour répondre à la fois à la fibre « chez soi » mais aussi pour les entreprises. L'objectif est que chacun soit connecté et que l'Isère soit un territoire durable et connecté.

Eric Menduni précise que ce point d'étape de la fibre optique sur le département est réalisé en partie par le Département et la société Isère Fibre 38. Aujourd'hui, on approche les 350 000 logements éligibles et 156 000 logements sont d'ores et déjà raccordés. Deux engagements ont été pris par le délégataire :

- Travaux engagés sur toutes les communes fin 2024 ;
- Fin du déploiement en 2025.

Les opérateurs commerciaux comme Free, Orange, Bouygues, SFR sont présents.

En ce qui concerne plus précisément le Trièves, l'objectif est de déployer 9500 prises et, au 1<sup>er</sup> juillet 2024, 3085 logements sont déployés et les offres seront disponibles dans quelques semaines pour les administrés. Par exemple, les communes de Tréminis et de St Baudille et Pipet sont déployées à 100%. Après les travaux, un délai de 3 mois est nécessaire pour permettre au délégataire d'effectuer un contrôle technique et au bout de 3 mois, le raccordement est possible.

Jean-Marc Bellot indique avoir reçu le 14 juin des documents en mairie. Il demande si le NRO (Nœud de Raccordement Optique) est opérationnel.

Eric Menduni répond que le NRO est aujourd'hui opérationnel. Néanmoins, le déploiement s'effectue en plusieurs fois et se fait au fur et à mesure.

#### ***Arrivée de Caroline Fiorucci***

Jean-Pierre Agresti s'interroge sur les communes affectées en zones blanches.

Avec la fibre optique, tout le monde sera connecté, répond Eric Menduni. Pour information, aujourd'hui, la commune de Châtel en Trièves est déployée à 36%.

Jacques Bordet indique que, dans le cadre de la DSP, des offres sont réservées aux collectivités territoriales ; ainsi, l'offre GFU est une solution vertueuse pour interconnecter les bâtiments publics afin d'optimiser le raccordement des sites publics. Cette offre permet d'avoir un seul abonnement et également une vidéo-protection avec la possibilité d'obtenir des subventions du Département.

#### ***Arrivée de Béatrice Vial***

Jacques Bordet est l'interlocuteur pour aider et accompagner les communes et l'intercommunalité afin d'apporter un meilleur service aux bâtiments publics de manière moins onéreuse. Ce mécanisme a un double intérêt ; il permet d'amortir l'investissement et de n'avoir qu'un seul abonnement. L'investissement initial est ainsi amorti en quelques années et permet une baisse des coûts de télécommunications.

Jérôme Fauconnier demande s'il y a une limite kilométrique.

Jacques Bordet répond par la négative ; il s'agit d'un montant forfaitaire et que le site soit distant ou proche, cela reste possible.

Le réseau Lora (réseau bas débit) est dédié aux objets connectés et permet de faire remonter les données issues des capteurs (ex : chaufferie...). Par exemple, en Oisans, les points de collecte ont été équipés de manière à réaliser des économies et éviter des tournées inutiles ; autre exemple, cela permet aussi de piloter à distance l'éclairage public.

Il s'agit donc d'un domaine ouvrant des perspectives très intéressantes.

Le Département a la main sur le réseau public Lora ce qui permet une maîtrise totale de la couverture et répond aux besoins des collectivités territoriales. Le Département est propriétaire des antennes et assure 85% de couverture. Il s'agit d'un outil précis qui permet une importante efficacité en matière de précision de données.

Le Département a ses propres antennes mais s'appuie également sur d'autres antennes.

En ce qui concerne le dispositif « New deal », et l'annonce programmée de l'arrêt des réseaux 2G et 3G, il convient de saisir l'opportunité des dernières dotations pour accroître la couverture mobile 4G ; le Département précise qu'on atteint les derniers délais pour le faire car ce dispositif va s'arrêter.

Frédérique Puissat attire l'attention sur le danger de perdre les 2 et 3G, surtout pour les services d'urgence. Il est donc nécessaire de réagir rapidement de manière à être couvert de la meilleure manière possible.

Jean-Marc Bellot partage l'expérience de Gresse en Vercors où un habitant a porté plainte et saisi le Tribunal Administratif ; la commune est tributaire de la lenteur de la justice. Les travaux étaient lancés et tout est stoppé à cause d'une seule personne.

Béatrice Vial travaille avec la commission Aménagement sur les antennes ; il est possible de mutualiser les antennes et d'avoir 1 pylône avec plusieurs opérateurs. Il est important de sensibiliser sur ce sujet. Pour Jérôme Fauconnier, il est important d'informer les populations qui ignorent l'arrêt programmé des 2 et 3G ; aujourd'hui, on ne sait pas quelles sont les nouvelles zones blanches. Les habitants doivent comprendre que la fibre ne sera pas une option mais LA solution.

Orange annonce l'extinction du réseau téléphonique et ADSL. Dès 2027, les cadres « cuivre » seront déposés jusqu'en 2030. Plusieurs communes sont déjà concernées en Isère d'où l'importance de la fibre.

Anne-Marie Fitoussi a été contactée en mairie pour un bilan et un avertissement sur le fait qu'on allait perdre les numéros de téléphone.

En effet, il n'y aura plus de téléphone analogique puisque le cuivre est débranché, répond Eric Menduni, qui insiste sur le fait d'être vigilant et de veiller à ne pas se réengager avec un opérateur avant les discussions avec le Département.

Christian Roux a du mal à comprendre la dynamique logique d'ôter les 2 et 3G.

Eric Menduni explique que chaque opérateur paie des licences ; chacune de ces générations (2, 3, 4G) a ses propriétés et une efficacité énergétique donc au lieu d'empiler des couches de réseau, il convient de retirer les anciennes et de mettre du neuf mais avec d'autres propriétés ; donc, sans pylône supplémentaire, le risque est de perdre toute connexion. Le but de la démarche du Département est de sécuriser la couverture et de combler les zones blanches.

Béatrice Vial s'interroge sur la possibilité de réutilisation d'un même pylône.

Pour Eric Menduni, il convient de se poser les bonnes questions ; l'enjeu étant de sécuriser le territoire et les pylônes n'ayant pas les mêmes propriétés.

Pierrick Bonnenfant demande comment s'organiser pour avoir un diagnostic pour sa commune.

Eric Menduni rappelle l'existence d'une commission numérique à l'échelle intercommunale. Le Département peut obtenir des renseignements des opérateurs de manière à ce que le territoire soit correctement informé et avoir ainsi une vision globale pour l'avenir. Les travaux seront à la charge des opérateurs si le dossier est pris en charge dans le cadre du dispositif « New Deal ». Le dispositif est simple : porté à candidature du secteur à couvrir et une étude déterminera si les zones sont couvertes au pas. Aucun dossier n'a essuyé de refus jusqu'à présent.

Pour Pierre Suzzarini, on se doit de travailler au niveau du territoire ; la CCT doit s'emparer de cette question. Si les 2 et 3G s'arrêtent et que la population se retrouve sans moyen d'alerter les secours, qui porte la responsabilité ?

Eric Menduni répond, qu'en tout cas, ce n'est pas de la responsabilité des opérateurs.

Pour Robert Cuchet, la course de vitesse est lancée. Il pense que les opérateurs ont déjà la carte des zones blanches futures donc certaines personnes sont démarchées.

Eric Menduni répond que l'opérateur sollicite des particuliers ; les communes sont dépourvues. Ce dispositif national évite cela. Il souligne que les opérateurs aussi préfèrent bénéficier du dispositif « New Deal » plutôt que de supporter seuls les coûts.

Christian Roux s'inquiète car la fibre devait aller avec une prise dans nos salons et la commune de Sinard n'ayant pas adhéré à ce dispositif, il s'interroge sur la mise en service.

Pour Eric Menduni, il n'y a aucun problème ; la fibre est raccordée de bout en bout sur l'intégralité du parcours, soit par réseau aérien, soit par fourreau. Isère Fibre 38 s'arrête dans la rue et l'opérateur vient finaliser les travaux dans le domaine privé.

Béatrice Vial s'interroge sur le coût de raccordement final.

Eric Menduni répond que, normalement, aucun coût ne sera facturé par les opérateurs car ils ont intérêt à ce que les clients passent à la fibre.

Pierre Suzzarini revient sur le déploiement aérien le long des façades ; il voudrait éviter de dégrader au moins au niveau visuel. Il y a beaucoup à redire au niveau de la finition à Mens.

Il n'y a pas de génie civil car cela est trop onéreux. Aujourd'hui, l'appui aérien et les fourreaux d'oranges sont ré-utilisés, répond Eric Menduni.

Loris Nicolas insiste sur l'importance de l'adressage qui contribue à la mise en route et il est très important de finaliser les bases d'adresses dans chaque commune.

Jérôme Fauconnier remercie Aurélie Vernay, Frédérique Puissat, Eric Menduni, Jacques Bordet et Loris Nicolas pour leur présentation.

En préambule du conseil communautaire, Jérôme Fauconnier invite chacun à respecter une minute de silence en mémoire de Lydia Palazzi-Vallier, maire de Château Bernard et déléguée communautaire et de Claude Pion, qui fut le 1er président de la Communauté de Communes de Monestier de Clermont, tous deux récemment décédés.

### **Présentation du service Aménagement-Urbanisme :**

5 personnes travaillent au sein du service Aménagement Urbanisme et un recrutement est en cours suite au départ d'un agent. Nathalie Bonato présente les principales missions du service, volet par volet.

#### **- Aménagement du territoire/Urbanisme/Paysage/Architecture/SIG**

Animation de la commission Aménagement, suivi de la mise en œuvre du SCOT, participation à l'élaboration des documents d'urbanisme, élaboration du plan Paysage et architectural, Système Information Géographique (SIG) qui est une compétence transversale à développer dans le futur.

Ainsi, 22 consultances architecturales ont eu lieu et la paysagiste a accompagné les communes. Le bilan du SCOT est terminé et son évolution sera décidée à l'automne.

Jérôme Fauconnier précise qu'il a demandé une présentation du SCOT en conseil communautaire avant le vote définitif surtout en raison de l'implication des documents d'urbanisme dans les communes.

#### **- Habitat/logement**

Le service Logement centralise l'offre et la demande pour le logement en coordination avec les bailleurs sociaux et aide à la décision des élus pour répondre aux besoins du territoire en matière de programme local habitat.

Ainsi, 25 logements sont attribués par an ; le territoire dispose de 247 logements sociaux et de 160 logements communaux. Il est prévu de rencontrer les bailleurs sociaux en juillet pour échanger avec eux. Les rencontres du logement ont réuni environ 40 personnes et 10 élus ont participé à l'atelier à

destination des élus. Un questionnaire-diagnostic a été envoyé à l'issue duquel une feuille de route sera proposée à l'automne.

La première convention DIGI a été signée il y a 1 mois.

- Mutualisation

Ce volet « Mutualisation » est la volonté de ce mandat ; avec la conférence des maires, les réunions des secrétaires de mairie, l'animation de la commission de coopération intercommunale. Une réflexion sur la création d'un poste administratif mutualisé est en cours.

- ADS

Ce service a été créé en 2016 ; 25 communes y adhèrent. 631 actes ont été instruits en 2023. La mise en place de la dématérialisation prochaine est un chantier important.

Jérôme Fauconnier se félicite du fait que le service ADS soit un beau succès de la mutualisation. Il n'y a pas de retour négatif ; il allie proximité, compétence, et rapidité.

- SPANC

Le SPANC gère les relations entre les communes et les usagers et le suivi du marché public avec le prestataire « Nicot contrôle », et s'occupe du suivi administratif et financier des aides car le Département verse des subventions.

393 avis rendus avec un taux de non-conformité élevé ; il convient de mener un travail de pédagogie avec les habitants.

Jérôme Fauconnier demande aux communes d'être vigilantes sur l'adressage et de veiller de mettre à jour correctement les listes. Il avertit qu'en cas de mauvais adressage, le coût sera refacturé aux communes car le manque à gagner est trop important pour la CCT.

Pierre Suzzarini demande s'il est possible d'attendre la mise en conformité pour deux hameaux à Mens. C'est malheureusement difficile car la campagne est en cours ; il ne s'agit pas de répression mais de donner un avis au propriétaire. Un contrôle périodique a lieu tous les 9 ans. Il convient d'être vigilant sur les mises en demeures pour insalubrité et sur les problèmes environnementaux, répond Nathalie Bonato.

Le Président remercie l'ensemble du service et propose de changer l'ordre du jour du conseil en votant en premier la délibération relative à la convention de partenariat pour la mise en place de la gestion en flux dans le cadre des attributions de logements sociaux.

## Approbation du compte-rendu du conseil du 27 mai 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2024.104 – Convention de partenariat pour la mise en place de la gestion en flux dans le cadre des attributions de logements sociaux**

#### **Rappel du fonctionnement des attributions de logement sociaux :**

Les organismes HLM peuvent contracter les engagements de réservation lors de la mise en location de logements, en contrepartie de financement ou garanties d'emprunt accordées lors d'opération de construction ou réhabilitation.

Les réservataires disposent d'un droit de proposition de candidats lors des commissions d'attribution.

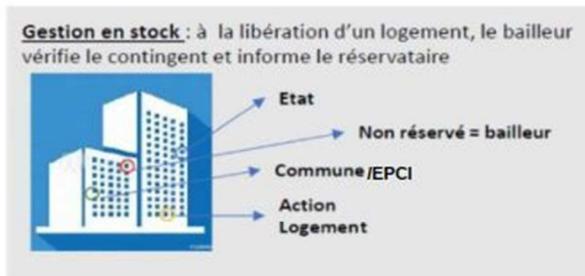
La répartition par réservataires :

- l'Etat (appelé aussi contingent préfectoral) (25 à 30 %)
- Les collectivités territoriales (département, Intercommunalité, communes...) (20 %)
- Actions logements (20 à 40 %)
- Part bailleurs le solde non réservé (10 à 15 %)

Jusqu'à aujourd'hui des logements étaient identifiés physiquement pour chaque réservataire et lorsqu'ils se libéraient le réservataire était informé afin de positionner des candidats (la gestion en stock).

**La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux.**

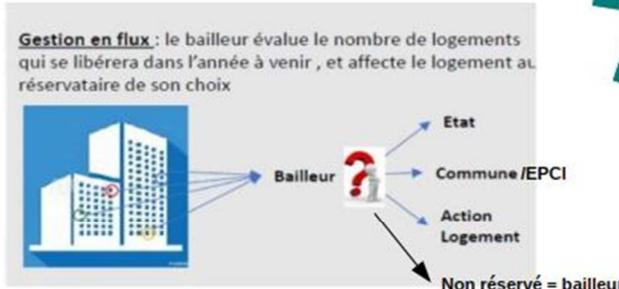
L'introduction de la gestion en flux ne modifie pas la répartition mais modifie l'identification : un logement se libère dans l'année et le bailleur oriente en fonction du pourcentage vers un réservataire.



### GESTION EN STOCK

Chaque logement est réservé à un réservataire. La répartition des réservations se fait à la livraison du groupe, et reste figée physiquement.

Ex : le lgt n°1 est réservé à la commune. La commune bénéficiera de son droit de réservation à la livraison et à chaque libération.



### GESTION EN FLUX

La gestion en flux rompt le lien entre un logement identifié physiquement et un contingent de réservation. Elle s'exerce sur un flux annuel de logements mis à disposition du réservataire.

Ex : le lgt n°1 était réservé à la commune lors de la gestion en stock. Avec la gestion en flux, en cas de libération, le bailleur le transmet à tel ou tel réservataire, en fonction des objectifs définis dans la convention.

50

### Fonctionnement pour le Trièves : « Pas de modifications du fonctionnement actuel »

- L'Etat positionne eux même leurs candidats dans la liste des ménages prioritaires identifiés (en collaboration avec les services sociaux locaux)
- La part collectivité territoire (Commune Département et CCT) : gestion par le service logement après retour des communes sur le positionnement des candidats
- Actions logements : gestion directe par le réservataire
- La part bailleurs : SDH et Alpes-Isère habitat laisse au territoire 1 mois pour positionner des candidats (même schéma que pour le logement collectivité territoriale)

### Répartition du parc du Trièves :

Réservataire	Nb logts réservés	% logts réservés
Contingent préfectoral (25 %)	40	16%
Contingent préfectoral (agent Etat et militaire) (5 %)	3	1%
Garantie d'emprunt (max 20 %) et contrepartie financement (max 5 %)	35	14%
<i>Dont EPCI</i>	8	23%
<i>Dont Conseil départemental</i>	25	71%
<i>Dont Communes</i>	2	6%
<i>Dont autres</i>	0	0%
Action logement	3	1%
Autres réservataires	0	0%
Logements non réservés (reste bailleur)	166	67%
<b>TOTAL</b>	<b>247</b>	<b>100%</b>

**Mise en œuvre** : nécessité de signer une convention de réservation avec les bailleurs.

En application du décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, les termes de la convention de réservation permettent aux réservataires concernés d'atteindre l'objectif légal d'attribution en faveur des personnes mentionnées aux troisième à dix-huitième alinéas de l'article L. 441-1.

### Objet de la convention :

La convention prévoit les modalités de mise en œuvre du droit de réservation des collectivités locales au sein du parc locatif social sur le territoire de l'EPCI TRIEVES et de ses communes membres.

Elle précise les modalités de mise en œuvre des attributions, dont les flux annuels de logements exprimés en pourcentage. Cette convention de réservation porte sur un flux annuel de propositions de logements.

Elle définit les modalités de gestion en flux de la réservation liée à la contrepartie des garanties d'emprunts et des financements ou apports foncier accordés par les collectivités.

Les objectifs inscrits dans la présente convention doivent permettre le relogement des publics prioritaires tout en préservant la mixité sociale et l'équilibre des territoires.

Les statuts de la CCT article 2.2.2 Politique du logement social : gestion concertée du parc locatif public social dans le cadre du comité local de l'habitat permet de signer cette convention au titre de l'EPCI pour toutes les communes du Trièves (une délibération par commune n'est donc pas nécessaire)

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention et tous documents en rapport.

Le seul changement notoire de ce nouveau système est que le bailleur décide du réservataire du logement. Concernant les logements réservés par la Préfecture, le travail se fait en lien avec la personne en charge des dossiers auprès de l'Etat et le souhait est d'arriver au même fonctionnement avec chaque bailleur. Aujourd'hui, seuls 46 logements échappent aux communes.

Caroline Fiorucci trouve ce fonctionnement opaque car la commune n'a pas de visuel.

Nathalie Bonato répond qu'il est difficile d'avoir des retours de commission ; parfois, on ne sait pas à qui le logement est attribué par manque d'information. Il ne faut donc pas hésiter à faire remonter au service logement quand un logement reste vacant.

Jean-Marc Bellot travaille en collaboration avec la SDH pour qu'un logement vacant soit attribué à des familles avec enfants. Il ignorait que des logements étaient réservés aux publics prioritaires via la Préfecture.

Pierre Suzzarini souligne le besoin d'avoir une meilleure communication entre les bailleurs sociaux et les communes. Aujourd'hui, si un logement est vacant, le meilleur informateur est le voisin ; ce qui lui semble dommage. Il regrette notamment de n'être pas invité aux commissions d'attributions de logements.

Béatrice Vial répond qu'elle en parlera aux bailleurs sociaux.

**Vote : Convention de partenariat pour la mise en place de la gestion en flux dans le cadre des attributions de logements sociaux**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **2024.105 – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au SYMBHI**

Suite à la démission de Claude Girard, il convient de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes au SYMBHI. Jérôme Fauconnier rappelle que le rôle du SYMBHI concerne principalement, pour notre territoire, les crues torrentielles, ou les digues. Il s'agit d'un financement territorial. Il lui semble important que le Trièves soit représenté. Eric Bernard est candidat.

Après un vote à main levée, Eric Bernard est désigné représentant de la CCT au SYMBHI.

**Vote : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au SYMBHI : Eric Bernard**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **2024.106 – Modification du tableau des effectifs**

Après avis favorable par le comité social territorial du 20 juin 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **2024.107 – Avenant au bail de location de la caserne de gendarmerie de Clelles entre la CCT et l'Etat (Direction générale de la Gendarmerie Nationale – Ministère de l'Intérieur)**

A la demande des services de la gendarmerie, la Communauté de Communes a réalisé des travaux de sécurisation de la caserne sur la commune de Clelles, 38930. Ces travaux, payés par la Communauté de Communes, font l'objet d'un remboursement sur une période de 5 ans par la Direction Départementale des Finances Publiques. Dans ce cadre, il est prévu de signer un avenant au bail de location de la caserne de Gendarmerie de Clelles afin de prévoir le remboursement du coût total de l'opération, soit 4 084.80 € TTC.

Le montant du surloyer annuel sera de 816.96 € TTC, invariable pendant 5 ans.

**Vote : Avenant au bail de location de la caserne de gendarmerie de Clelles entre la CCT et l'Etat (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2024.108 – Attribution marché 05/2024 « Transports routiers en autocars en périodes scolaires, périscolaires et vacances scolaires »**

Pour les sorties des enfants en périodes scolaires, périscolaires et pendant les vacances, la communauté de communes fait appel à des transporteurs routiers en autocars.

Un marché adapté à accord-cadre à bons de commande a été publié pour un début d'exécution en juillet. La durée maximale du marché est de 3 ans pour un montant maximum annuel de 55 000 € HT.

Après analyse des offres, il a été procédé au classement des candidats pour chaque lot :

- Lot 1 : (secteur de Clelles) attribué à la société VFD
- Lot 2 : (secteur de Monestier de Clermont) attribué à la société VFD
- Lot 3 : (Secteur de Mens) attribué à la Société garage central du Trièves
- Lot 4 : (Navette Mens-Clelles et transport vers lieux de séjour enfance jeunesse) attribué à la société Garage central du Trièves.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'attribution des lots telle que définie ci-dessus.

**Vote : Attribution marché 05/2024 « transports routiers en autocars en périodes scolaires, périscolaires et vacances scolaires »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2024.109 – Vente d'un bâtiment d'activité sur la ZA de la Croizette**

L'ancienne communauté de communes du canton de Clelles a signé en 2004 un crédit-bail avec la SCI Bellevue pour la location d'un bâtiment d'activité économique sur la ZA de la Croizette à Clelles.

Ce crédit-bail signé sur 20 ans a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2004 et se termine le 31 octobre 2024.

A l'expiration du bail, la SCI Bellevue avait la faculté :

- Soit de mettre fin purement et simplement à la présente location
- Soit de prolonger la location moyennant une durée et un loyer à définir
- Soit d'acquérir les biens loués moyennant un prix de vente défini (1 € pour le bâtiment et 16 999 € pour le terrain)

Le locataire a informé la CCT par courrier de son souhait de racheter le bien immobilier pour 17 000 € (bâtiment et terrain) à l'expiration du crédit-bail.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette vente et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**Vote : Vente d'un bâtiment d'activité sur la ZA de la Croizette**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2024.110 – Attribution d'une subvention afin de soutenir l'ouverture d'un nouvel établissement pour l'EBE Pep's Trièves**

L'Entreprise à but d'Emploi (EBE), Pep's Trièves, a été créée en décembre 2022 suite à l'engagement de la Communauté de communes du Trièves (CCT) de participer à l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Au vu de la convention avec l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, la CCT est responsable du suivi et de l'atteinte de l'exhaustivité de l'emploi sur son territoire via le Comité Local pour l'Emploi (CLE). De plus, pour mettre en œuvre le droit à l'emploi, en complément de l'action des autres acteurs de l'emploi du territoire, le CLE a le rôle de proposer le conventionnement des EBE pour créer les emplois supplémentaires nécessaires à l'embauche des personnes privées durablement d'emploi (PPDE). Dans cette optique, la CCT souhaite prolonger son appui à l'EBE Pep's Trièves en l'accompagnant dans l'ouverture d'un nouvel établissement.

Dans les locaux de Mens (aux Sagnes), 33 personnes sont actuellement salariées. L'EBE Pep's Trièves a mis en place de multiples activités (vente et installation de cuve d'eau, conduite de navettes pour le marché, entretien de parcours, couture, fabrication de lessive à la cendre, déshydratation de fruits, atelier bois, cantine populaire) et projette également d'en développer de nouvelles (livraison de repas aux écoles, crèches et personnes âgées, aide à la stérilisation de bocaux). Pour cela, l'EBE a besoin d'augmenter la taille de ses locaux et de répartir sa présence sur le territoire.

Il est donc nécessaire pour l'EBE Pep's Trièves d'ouvrir un nouvel établissement afin :

D'avoir la capacité d'accueil pour 15 nouveaux ETP (Equivalent Temps Plein) qui seront créés en 2024 et ainsi de réduire la liste d'attente des personnes souhaitant rentrer dans l'EBE

De réduire les problématiques de mobilité en implantant un établissement dans le Nord Trièves. Force est de constater que certains Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE) ne peuvent pas se projeter à l'EBE car il leur est impossible de se rendre jusqu'à Mens alors que d'autres, domiciliées dans le Nord Trièves, pourraient travailler dans le nouvel établissement, et ainsi libérer des places dans l'établissement des Sagnes.

D'être un levier déclencheur pour permettre de développer de nouvelles activités qui amèneront des ressources à l'EBE. Par exemple, l'activité de livraison de repas aux écoles, crèches et personnes âgées est une activité qui va être développée dans le Nord Trièves à partir de l'été 2024.

D'être en capacité pour l'EBE de proposer des prestations moins onéreuses et plus soucieuses de l'environnement pour ses clients. Les frais de déplacement comptabilisés depuis Mens, où est actuellement basé l'EBE, se répercutent sur le prix de la prestation. Avoir un établissement dans le Nord Trièves permettrait de proposer des prestations plus abordables.

L'EBE a contracté un bail commercial pour un nouveau local situé au 585 route des marceaux à Avignonnet (38650). L'ouverture de ce nouveau local nécessite quelques travaux d'aménagements et l'embauche d'un responsable de site dont le poste ne sera pas financé par le dispositif Territoire Zéro Chomeur de Longue Durée. Aussi l'EBE a-t-elle déposé un dossier auprès de la CCT et auprès du programme LEADER pour financer ces petits travaux et la prise en charge du poste de responsable sur sa première année de fonctionnement, le temps que ce nouveau site dégage des ressources propres. Le coût du responsable a été calculé sur une année pleine, selon les modalités propres au programme LEADER (incluant les coûts de structures et de gestion).

Dépenses	Montant
Electricité	5 400 €
Aménagement intérieur (cloisons, portes)	5 200 €
Sécurisation du terrain	1 400 €
Responsable planification	65 924€
<b>TOTAL</b>	<b>77 924 €</b>

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Financements	Montant
Communauté de communes du Trièves	12 000€
Leader	48 000€
Autofinancement EBE Pep's Trièves	17 924 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 924 €</b>

Il est proposé que la Communauté de Communes soutienne à hauteur de **12 000 € l'EBE**. Cette subvention forfaitaire serait affectée sur le budget emploi-économie.

Cette subvention permettra également à l'EBE de solliciter le soutien financier du Leader à hauteur de 48000 €. Il faut en effet obligatoirement une contrepartie territoriale pour obtenir les fonds du Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

Il est proposé au conseil d'approuver la subvention de 12000 € à l'EBE Pep's Trièves dans le cadre du projet d'ouverture d'un nouvel établissement tel que défini ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Jean-Marc Bellot souligne l'intérêt de cette installation dans le Nord Trièves qui, compte tenu des frais de transports importants facturés, ne permettait pas d'utiliser les services offerts par Pep's Trièves, du fait de l'éloignement, et qui devient donc possible aujourd'hui.

Claude Didier salue cette initiative qui est également intéressante pour les employés qui habitent le Nord Trièves.

Jérôme Fauconnier indique qu'une expérimentation est lancée pour le portage des repas à domicile.

**Vote : Attribution d'une subvention afin de soutenir l'ouverture d'un nouvel établissement pour l'EBE Pep's Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**2024.111 – Mission de soutien à la parentalité – Appel à projet Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – 2024-2025**

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale. Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux même le travail de leurs enfants.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer, d'améliorer, les relations familles/école.

Dans le cadre de sa mission de soutien à la parentalité, la maison des habitants « le Granjou », centre social agréé par la CAF de l'Isère, est rentrée dans le dispositif de la CAF et fait partie du réseau des CLAS de l'Isère.

Nous accueillons cette année 11 enfants de l'école primaire de Monestier, et un enfant de l'école de Sinard, en lien avec les institutrices. Cette proposition d'aide aux enfants qui s'appuie sur le travail hebdomadaire de l'animatrice de vie sociale du Granjou et d'une équipe de bénévoles, renforce notre lien avec les enseignants, et participe à la réussite scolaire des enfants.

A travers la réponse à l'appel à projet, la communauté de communes du Trièves sollicite la CAF à hauteur de 5496 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Le budget se construit comme suit sur l'année scolaire 2024-2025

Dépenses		Recettes		
Prestations extérieures	1300 €	CAF	5496 €	80%
Publications	50 €	CCT	1374 €	20%
Frais de missions	150 €			
Documentation	250 €			
Achats	670 €			
Charge de personnel	4450 €			
<b>Total</b>	<b>6870 €</b>	<b>total</b>	<b>6870 €</b>	<b>100%</b>

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter la CAF à hauteur de 5496€ pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2024-2025.

**Vote : Mission de soutien à la parentalité – Appel à projet Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – 2024-2025**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**2024.112 – Tarif du Musée du Trièves**

Afin d'encourager la fréquentation du musée du Trièves, tant par des habitants que par des touristes, il est proposé la location par la CCT d'une sacoche de jeu « les mystérieux visages du dragon ». Ce jeu a été mis en place dans le cadre du projet « Outils ludiques de découverte » mené par le service tourisme de la Communauté de communes. Il permet de jouer deux bonnes heures.

Il est proposé d'intégrer ce nouveau produit aux tarifs du musée.

Articles	Tarifs
Entrée au musée, plein tarif	2,30 €
Entrée au musée, tarif réduit (enfants 12-18 ans ; étudiants ; personnes de + 65 ans, personnes au chômage, familles nombreuses)	1,60 €
Entrée au musée, tarif groupe (à partir de 10 personnes)	1,60 €
Entrée au musée, gratuité (-12 ans, personnes membres de l'association des Amis du Musée)	Gratuité
Location sacoche du jeu « les mystérieux visages du dragon » pour une famille avec 2 adultes et les	16 euros

enfants sous leur responsabilité (incluant les entrées au musée)	
--	--

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à encaisser les recettes aux tarifs proposés ci-dessus.

**Vote : Tarif du Musée du Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2024.113 – Demande de financement pour « Colos apprenantes »**

Colos apprenantes est un dispositif de l'Etat qui vise à faciliter et encourager le départ en séjour collectif, lieu d'émancipation collective, d'apprentissage, de vivre ensemble et de loisirs.

La labélisation permet de percevoir une aide jusqu'à 80€ par nuitée par jeune/enfant. Les séjours doivent proposer des activités de loisirs et de découverte et répondre à certains critères de mixité. Le montant sollicité cette année est de 11 000 euros pour l'été.

Ce dispositif est complété par le dispositif « Pass colo » de la CAF qui permet aux enfants de 11 ans de bénéficier d'une aide de 200 à 400€ par séjour.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter l'aide « colos apprenantes » auprès du dispositif de l'Etat.

**Vote : Demande de financement pour « Colos apprenantes »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2024.114 – Conventions avec le restaurant Au régal du Trièves pour la cantine scolaire de St Maurice en Trièves et avec le Bistrot de la Place pour la cantine de Chichillianne**

Il est proposé le renouvellement des conventions pour la fourniture des repas de la cantine de St Maurice en Trièves et de Chichillianne pour l'année scolaire 2024/2025 et de fixer le prix des repas à 6€, payé par la CCT aux restaurateurs. Il convient d'autoriser le Président à signer une convention avec le restaurant Au Régal du Trièves pour la fourniture des repas de la cantine scolaire de l'école de Saint Maurice en Trièves pour l'année scolaire 2024/2025 et une convention avec le restaurant le bistrot de la place à Clèlles pour la fourniture des repas de l'école de Chichillianne pour l'année scolaire 2024/2025.

**Vote : Conventions avec le restaurant Au régal du Trièves pour la cantine scolaire de St Maurice en Trièves et avec le Bistrot de la Place pour la cantine de Chichillianne**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2024.114 – Frais de scolarité – Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires gérées par la CCT pour les enfants en dérogation – Année scolaire 2023-2024**

Il est rappelé au conseil que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

Le calcul de cette participation prend en compte l'ensemble des dépenses liées à la scolarisation des enfants. Cela concerne les dépenses directes lesquelles couvrent le fonctionnement général de l'école (fournitures scolaires, petit matériel, le matériel pédagogique, le transport, personnel, etc.). Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments et au chauffage, ainsi qu'aux produits d'entretien et autres fournitures.

La méthode de calcul est la suivante :

$$\frac{\text{Coût annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire n-1}}{\text{Nombre d'élèves élémentaires scolarisés pour l'année n}} = \frac{534\,281.23 \text{ €}}{326}$$

En appliquant la méthode ci-dessus, les frais de scolarité par élève scolarisé en école élémentaire s'élèvent à 1 638.90 € pour l'année scolaire 2023/2024. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à demander une participation aux charges de fonctionnement de **1 638.90 €** (1 534.94 € l'année dernière) par élève aux communes de résidence des enfants en dérogation scolarisés dans les écoles élémentaires de la communauté de communes du Trièves pour l'année scolaire 2023/2024.

Jean-Marc Bellot remercie la CCT de ne pas avoir accordé une dérogation à un habitant de Gresse en Vercors ce qui a permis de sauver la classe en gardant l'effectif à 25 enfants.

**Vote : Frais de scolarité – Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires gérées par la CCT pour les enfants en dérogation – Année scolaire 2023-2024**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**– Questions diverses**

• **Informations diverses :**

Jean-Louis Goutel donne des informations suite à la commission Finances qui s'est réunie le 18 juin dernier. Afin d'harmoniser les bases de la CFE, la CCT devra prendre une délibération avant le 30 septembre prochain. Il existe deux modes de taxation de CFE, ce qui donne la possibilité d'augmenter encore ou de s'appuyer sur les chiffres d'affaires selon un forfait basé sur ce qui s'appliquait en 2021 dans les communes. Les normes étant fixées par l'Etat, elles ne sont pas modifiables par les collectivités territoriales.

686 entreprises sont concernées sur le territoire Trièves. Les propositions présentées servent de base à la réflexion.

3 scénarios ont été imaginés et les chiffres communiqués par les services fiscaux. Pour information, la Matheysine a choisi le scénario 1 ; le scénario 2 permet plus de progressivité avec une baisse des 2 premières tranches. Quant au scénario 3, il va plus loin dans la progressivité et les tranches supérieures sont plus fortement impactées. Cette augmentation des tranches supérieures et la diminution des tranches les plus basses a été proposée par la commission Finances.

Jérôme Fauconnier rappelle que cette harmonisation aurait dû être faite en 2021 et qu'elle sera présenté au vote en septembre, dernier délai pour le faire.

Pour Pierrick Bonnenfant, il est compliqué de se positionner uniquement sur le chiffre d'affaire. Les entreprises ayant des situations très diverses, il souhaite avoir un ordre d'idée par activité plus précis.

Jean-Louis Goutel répond qu'on retrouve des artisans, des commerçants et pour les services, on les trouve dans les tranches les plus basses. Il transmettra le type d'entreprise par branche pour faciliter la compréhension.

Joël Zoppé propose de mutualiser pour aller récupérer les listes électorales à La Mure. En effet, la secrétaire de mairie de St Paul se propose pour y aller et ramener toutes les listes.

Eric Furmanczak indique que des dégradations ont été constatées sur le viaduc de Monestier de Clermont ; il demande si ce phénomène atypique a touché d'autres communes du territoire.

Christine Cholat répond que de nombreuses inscriptions en jaune ont été peintes sur les routes pour la 1ère fois.

Christophe Drure souhaite acter l'achat de deux véhicules électriques ; en effet, une importante subvention récemment perçue permet cette acquisition, il souhaite donc l'inscrire au budget, ce qui nécessitera une décision modificative à la rentrée.

Jérôme Fauconnier rappelle que l'inauguration du nouveau centre de tri aura lieu mardi 9 juillet à 10h30 et que celle de la Maison de Santé de Mens aura lieu le mercredi 10 juillet à 15h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45